



Groupe de Travail PICS 31 Mars 2025 / Présentiel Compte-rendu des échanges

Support de présentation disponible en cliquant ici : [20250331-GT PICS.pptx](#)

Ou en copiant/collant le lien entier suivant :

https://taconseilsfr.sharepoint.com/:p:/r/sites/StrategieInondationAireLyonnaise/_layouts/15/Doc.aspx?sourcedoc=%7B3029A4BF-C3E8-4000-A398-1AE29234DE30%7D&file=20250331-GT%20PICS.pptx&action=edit&mobileredirect=true

Votre interlocuteur

Benoît PHILIBERT

Métropole de Lyon

04 28 67 58 54

bephilibert@grandlyon.com

Version relue par les participants pour diffusion

Personnes présentes

EPTB Saône Doubs : Clara Chantoin

CCPA pays de l'Arbresle : Cyrille Danguin

SMBVA : Rémi Bennahmias

DDT 69 : Alban Nallet

Métropole de Lyon : Benoît Philibert, Floriane Pesquereau

Animation (AMO)

Atelier Minga : Lucie Van Der Meulen

ta.conseils : Thomas Adeline

Réalisation du compte-rendu : Atelier Minga – ta.conseils

Rappel des objectifs du Groupe de Travail (GT)

- ▶ Présentation des actualités et programmation 2025
- ▶ Temps de travail – Comment mettre en œuvre les axes prioritaires ?
- ▶ Prochaines échéances



Présentation des actualités et programmation 2025

Cyrille Danguin – Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (CCPA)

- L'échelle intercommunale est pertinente pour répondre aux crises pouvant toucher plusieurs communes simultanément.
- La commune de L'Arbresle dispose d'un **poste de commandement interservices**, soulignant un rôle potentiel de l'EPCI, encore à définir plus précisément. La CCPA a participé à un exercice sur table avec 2 de ses communes. Elle a été incluse dans un PC Interservices. Le REX a mis en évidence la nécessité que la CCPA ait un **rôle de coordination**.
- L'intercommunalité ne dispose pas encore d'une **culture de gestion de crise** structurée : un changement profond est nécessaire, notamment via des **exercices, formations** et une **révision des outils existants**.
- Aucune élue ou élu clairement identifié sur le sujet pour le moment, mais le **facteur politique n'est pas un frein**.
- Des **réseaux de sentinelles** sont en place.
- Des **contacts sont à vérifier ou à relancer** : Beaujolais Pierres Dorées, CCVL, COR.
- **NB : Vérifier que le SDMIS est bien invité** aux échanges. Cyrille peut aider à identifier l'interlocuteur approprié.
- En réflexion pour 2026 : cherche à **s'inspirer d'autres territoires** ayant déjà expérimenté des démarches similaires.
- Expérience préalable comme dans un contexte régulièrement confronté à l'aléa inondation.
- S'interroge sur le **rôle des EPCI en cas de crise multi-communale**.
- Fait part d'un certain flou : « beaucoup de questions, peu de réponses pour novembre 2026 ».
- Préférence pour **ne pas lancer la démarche immédiatement**, en raison du risque de devoir tout reprendre après les élections municipales de 2026.

Floriane Pesquerel – Métropole de Lyon

- Actuellement en **phase de co-construction du projet**, avec une **démarche d'acculturation** en cours.
- Objectif affirmé : **faire adopter l'arrêté PICS avant les élections**.
- Souhaite une meilleure intégration des enjeux dans les **Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)**.
- Précise que l'EPCI n'a **pas vocation à se substituer au pouvoir de police du maire**, mais agit comme **facilitateur et coordinateur** en cas de crise (mise en commun des moyens notamment).

Rémi Bennahmias – SMBVA

- Démarrage de la démarche prévu **début novembre**, dans le cadre de l'**avenant PAPI complet 2027**.
- Mise en place d'un **conventionnement pluriannuel avec l'IRMA**, axé sur la gestion de crise et l'actualisation des outils.
- En amont de 2026 : besoin d'**harmonisation des exercices** et **mobilisation de tous les DST** des communes concernées.
- En partenariat avec l'EPTB, des **formations** seront proposées, notamment pour les communes du **Haut et Bas Azergue**.
- Partage d'un **RETEX** : dans certains cas, des EPCI ont pris en charge la **diffusion de l'alerte** à travers des conventions explicites, en dehors du cadre réglementaire actuel (cf. rivière Lubaye).

Clara Chantoin – EPTB Saône Doubs

- Travaille sur le **programme d'étude préalable** pour un **PAPI complet 2026–2031**.
- Coopération en cours avec l'IRMA pour proposer des **formations et exercices sur-mesure**, adaptés aux



besoins locaux.

- Pour le moment, **aucun PICS n'a été établi sur le territoire du PAPI Val de Saône et côte viticole**, cependant certaines collectivités ont commencé, tel que le Grand Chalon.
- Les échéances électorales freinent l'implication politique immédiate.
- Une **action phare du PAPI** sera de simuler une **crue majeure sur le Rhône**, impliquant plusieurs départements (Ain, Rhône, Saône-et-Loire, Côte-d'Or).

Alban Nallet – DDT 69

- Chargé du **suivi de l'ensemble des PAPI** du département : Point de contact institutionnel clé.

Thomas Adeline – AMO

- Rappelle que le GT a bien établi en 2024 que le **PICS n'est pas un document, mais une démarche**.
- Rappelle l'existence d'un Club PICS animé par le CEREMA et réservé aux **EPCI** : ce club souligne la nécessité d'un **portage politique fort** pour garantir la mise en œuvre d'un PICS.
- Formation des élu·es : cruciale pour favoriser leur engagement dans la démarche.
- Le **PICS ne remplace pas les PCS**, mais vient les compléter à l'échelle intercommunale.

Commentaires et constats partagés

- Il existe une **prise de conscience croissante** de l'importance du sujet, bien que le calendrier électoral complexifie l'engagement immédiat.
- Le **SDMIS** est un **acteur incontournable**, car il couvre l'ensemble des risques et accompagne déjà les communes sur les PCS.
- Le **poste de coordination interservices** est essentiel, notamment pour les **petites communes** moins équipées.
- Le **rôle de l'EPCI en temps de crise** doit encore être précisé : coordination ? mutualisation des moyens ? facilitation ?
- Le **PICS ne remet pas en cause la chaîne de commandement existante**, notamment les prérogatives du maire.

Questions clés soulevées

- **L'EPCI est-il responsable de la diffusion de l'alerte ?** Sujet délicat : aujourd'hui, il n'y a pas de transfert formel de cette compétence. Toutefois, des conventions peuvent le permettre ponctuellement.
- Le **PICS ne concerne pas uniquement l'inondation** : il s'applique aussi à des risques industriels, mouvements de foule, émeutes, etc
- La **distinction entre EPCI gemapien et non-gemapien** est importante : les premiers disposent souvent d'une meilleure connaissance des aléas.



Temps de travail – Comment mettre en œuvre les axes prioritaires ?

Rappel des axes priorisés lors du dernier G.T PICS en septembre 2024 :



Pour la présentation lors du Comité on retiendra 3 axes forts :

- ❖ **Renforcer la mobilisation politique et la sensibilisation des EPCI** : Il est essentiel d'engager les élus et les acteurs locaux dans une démarche proactive en matière de PICS, au-delà d'un simple document administratif. La nomination de référents élus et la tenue régulière de réunions, notamment lors de conférences des présidents d'EPCI telle que proposée comme première étape de travail par le GT de la SLGRI, sont des leviers importants pour favoriser l'appropriation et l'action sur le terrain.
- ❖ **Améliorer la coordination interservices et mutualiser les moyens** : La coordination entre les syndicats de bassins, les EPCI et les autres acteurs est cruciale pour une gestion efficace des risques d'inondation. Mutualiser les ressources humaines et techniques, organiser des exercices intercommunaux, et s'appuyer sur les territoires déjà engagés permettront d'optimiser la préparation face aux crises.
- ❖ **Renforcer la formation et les capacités locales grâce à un soutien financier ciblé** : Le développement de formations pour les élus et les acteurs locaux, ainsi que la mise en place de diagnostics de vulnérabilité, doivent être soutenus par des financements spécifiques (via PAPI, fonds Barnier, etc.). Cela permettra de renforcer la capacité des EPCI à mettre en œuvre efficacement les PICS, tout en assurant la pérennité des actions entreprises.

Ces trois axes clés synthétisent les priorités et donnent une direction claire au groupe de travail pour les prochaines étapes à réaliser. A valider lors du Comité le 13 septembre.

Le G.T du 31/03/25 a donc travaillé sur l'approfondissement des 3 axes priorisés au-dessus dont voici le compte-rendu des échanges et perspectives de travail :

AXE 1 – Renforcer la mobilisation politique

Objectif : Identifier les freins et leviers pour une meilleure prise en compte politique des PICS et proposer des actions concrètes.

Freins identifiés

- **Manque de compréhension du cadre réglementaire par les élu-es :**
 - Sensibilisation aux président-es EPCI et élu-es communes nécessaire : expliciter la différence entre PCS et PICS et les moyens nécessaires pour les réaliser car confusion et perception du PICS comme un travail trop conséquent
 - Incompréhension de la nécessité du PICS dans les communes non confrontées à des risques directs (n'ont pas déclenché de PCS donc pourquoi faire un PICS?).
 - Préoccupation sur le fait d'être aidé pour réaliser ce travail : comment s'y prendre ?
 - Crainte que la mise en œuvre du PICS impacte les financements ou conduise à un désengagement de l'État par ailleurs sur d'autres sujets



- **Positionnement et rôle de l'EPCI :**

- Pas clairement en tête de file, alors que le PICS met en avant une gouvernance partagée (Métropole / Communes / Communauté de communes)
- Difficulté à saisir le rôle d'appui de l'EPCI (référence à l'article L731-4 du code de la sécurité intérieure)
- Comprendre ce que recouvre le PICS : cf article L731-4 cité dans le guide national du CEREMA " le président de l'EPCI à FP organise l'appui à la mise en place, à l'évaluation régulière et aux éventuelles révisions des plans communaux de sauvegarde."

- **Moyens humains limités :**

- Retour d'expérience de Rémi : début d'une dynamique PAPI, avec premiers contacts et réunions en ce moment : début de l'axe 3 du PAPI donc tout reste à voir. Début du travail avec une commune, début juin : réunion de sensibilisation et lancement.
- Retour de Clara : en 2026 dans le cadre du PAPI, réalisation d'ateliers d'information aux élu-es - PCS à réactualiser / mise à jour, appui sur l'élaboration, redirection vers les bonnes personnes, information, communication et présence en commission, diffusion sur le partenariat avec l'IRMA. Mais dans les débuts du travail.
- Retour de Cyrille : manque de culture de crise ; quelques dispositifs d'astreinte, mais absence de coordination ou de stratégie globale. Exemple : Astreinte mise en place pour le centre aquatique sur le week-end. Donc s'il y a un souci technique dans des bâtiments nous sommes couverts mais pas en cas de pilotage de crise et rôle de coordination. Besoin de formation et acculturation. Où mettre le curseur ? Avoir une personne sur la mise en place ? Quels renforts humains adaptés ?

- **Disparités intercommunales :**

- Les communes sont inégalement exposées aux risques.
- Des élu-es déjà convaincu-es, d'autres encore à sensibiliser.

Leviers proposés

- **Argumentaire renforcé :**

- S'appuyer sur des événements passés (crues) pour illustrer l'importance d'une démarche organisée via le PICS et de la mise à disposition des moyens
- Mettre en avant le rôle de coordination et d'homogénéisation des PCS par l'EPCI.

- **Retour d'expérience Métropole de Lyon sur les démarches de sensibilisation réalisées pour porter le PICS à l'échelle métropolitaine**

- Passage du PICS en conseil métropolitain des maires
- Passage en conseil de délibération
- Ont donné de la visibilité au projet : Mise en place d'un travail de co-construction : communes conviées à participer à une instance de travail
- Travail en co-construction avec les communes (58 rencontres par Floriane).
- Mise en place d'un "Club Risques" réunissant les acteurs de la gestion de crise.
- Convention avec l'IRMA incluant une formation spécifique pour les élu-es, incluant les aspects juridiques et financiers.
- Cohérence recherchée entre les PCS (circulation, routes barrées, etc.).

- **Portage politique volontariste :**

- Identifier un·e élu·e référent·e et un·e technicien·ne par territoire (exemple SDMIS)
- Instaurer un rythme de travail régulier (ex. Club Métropolitain des Risques).
- Donner de la visibilité au projet par des événements, de la communication, des rappels pour les nouveaux élu-es



- Rythme de travail installé (type Club MET)

Actions concrètes à envisager

- Élaborer des **éléments de langage communs**.
- Organiser des **événements de sensibilisation** et des **rencontres interterritoriales**.
- Appuyer les élu·es via des **formations proposées en lien avec l'IRMA** (axe 3 du PAPI).
- Mise en situation de gestion de crise pour les PCS, accompagnement méthodologique.
- Lancer un **appel à candidatures** pour les élu·es en charge de la sécurité civile.
- Déployer un **parcours de formation dédié**.

AXE 2 – Améliorer la coordination interservices et mutualisation des moyens

Objectif : Se coordonner et identifier des financements et leviers pour les PICS

Question de départ : comment encourager la réalisation de diagnostic de vulnérabilité des bâtiments communautaires ?

Blocages identifiés

- Retours d'expériences des personnes présentes :
 - Pas d'obstacles majeurs dans les faits mais **réticences locales** :
 - En effet, constat que certains élu·es hésitent à engager un diagnostic, des études, par peur des obligations qui en découleraient
 - Crainte existante des conséquences si les préconisations ne sont pas mises en œuvre
 - Quelles obligations au titre du PPR / PPRI
 - Manque de clarté sur les obligations légales : obligation vs. Recommandations dans le PPRI
 - Les DDT vérifient-elles la réalisation des mesures préconisées ? Contrôle non assuré par la DDT, mais présence d'un **contrôle via les assurances** en cas de sinistre.

Leviers d'action

- Avoir des exemples de travaux réalisés et des cas précis et décortiquer les processus
- **Mobiliser les bâtiments communautaires** (office de tourisme, anciens sièges d'EPCI, etc.).
- **Avoir des retours sur les ouvrages réalisés** : installation de batardeaux, etc.
- **Réaliser des exercices de mise en situation**, des mises en place pour savoir faire
- **Être plus au fait sur les systèmes d'alerte et le circuit de la remontée d'information** : remontées par communes, météorologues, réseau sentinelle, etc.
- Diagnostics de vulnérabilité à l'échelle du bâti (particuliers, entreprises, ERP) : réaliser des campagnes d'information/sollicitation directement aux particuliers, ces diagnostics et/ou travaux pour les bâtiments communautaires en zone inondable peuvent être financés, sous conditions, dans le cadre des PAPI.
- **Accès au fonds Barnier** : soumis à la réalisation préalable de diagnostics.
- **Ces diagnostics permettent aussi d'avoir des indicateurs de crue** : outils pour objectiver la vulnérabilité.



AXE 3 – Renforcer la formation autour des PICS

Objectif : Identifier les besoins en formation et les financements possibles.

Besoins identifiés

- **Pour les élu-es** : compréhension du rôle réglementaire, des attendus et responsabilités
- **Pour les agent-es** : focus sur le développement d'une culture du risque partagée
- **Pour les managers de proximité – pilotes de services et directeurs des territoires** :
 - besoin d'avoir des équipes sensibilisées et acculturées au sujet
 - Enjeux de visualisation des dispositifs de gestion de crise à l'échelle intercommunale (ensemble du territoire)
 - Identification claire des rôles et responsabilités de chacun
 - Savoir ce qu'il se passe sur le terrain

Formations et dispositifs existants

- Partenariats ou appuis existants :
 - IRMA (retours positifs sur la convention IRMA)
 - SDMIS
 - CNFPT
 - **Préfecture** : Visite du **Centre Opérationnel Départemental**
 - Club Risques : journées de sensibilisation et d'interconnaissance ce qui est important car mieux on se connaît, mieux on gère la crise ensemble
- **Exercices pratiques** :
 - Sont très bien perçus
 - Ce qui fonctionne encore le mieux
 - Permettent de simuler des crises réalistes

Exemple pour réaliser ce type d'exercice dans un contexte budgétaire contraint : Mobilisation d'étudiant-es (ex : Lyon 3 hygiène et sécurité) pour des **exercices gratuits** à destination des communes.

- Développement de l'interconnaissance entre **services internes aux EPCI**.
- Retours d'expérience sur des cas concrets : ex. **cyberattaques**.
- Nommer un-e **référent-e PICS** dans chaque commune (souvent la même personne que PCS) : point d'entrée identifié et clair.

Point de vigilance : organisation de la conférence des président-es d'intercommunalité autour d'un Comité Inondation en 2025 ? Point sur les échanges avec la DDT69 le 4 avril 2025

- **Contexte électoral** : La mobilisation des élu-es pourrait s'avérer délicate en raison des échéances électorales.
- **Contraintes réglementaires** : Le calendrier de réalisation des PICS est encadré par la loi, ce qui impose un respect strict des délais.
- **Champ de compétence de la DDT** : La DDT n'étant pas seule compétente sur ce sujet, c'est la Direction de la sécurité et de la protection civile (DSPC) de la Préfecture qui doit être sollicitée pour intervenir sur ce sujet et convier les Président-es d'intercommunalités . Dans le calendrier prévu (Comité au 30 juin 2025), la DDT 69 alerte sur le fait que cela ne sera pas possible de mobiliser la Préfecture. Afin de ne pas retarder le calendrier, il apparaît nécessaire de "repositionner" le sujet autour de la **culture du risque**, permettant ainsi une convocation plus souple et opportune de la conférence tout en gardant le sujet de fond des PICS.

Prochaines échéances

- Prochain rendez-vous : un G.T à partir de la mi-mai